AVENANT N°36 AU REGLEMENT CADRE DES JEUX 2025-2026
RMC ANTENNE ET WEB

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :

RMC, Société Anonyme Monégasque au capital de 2 287 500 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 788 185 288, dont le siège social est situé 10-12 quai Antoine Premier 98080 Monaco et dont l'établissement principal est situé au 2 rue du Général Alain De Boissieu 75015 Paris,

Ci-après dénommée la « Société Organisatrice »

Organise du 20/01/2026 au 31/12/2026 le jeu « RMC LIFE » sans obligation d'achat (ci-après dénommé le « Jeu »), annoncé et présenté, en tout ou partie sur les antennes télévisées de RMC LIFE

Selon les modalités particulières précisées dans le présent avenant.

Le présent avenant vient détailler les modalités des Jeux définies dans le Règlement Cadre des Jeux RMC 2025-2026, déposé le 3 septembre 2025 en l'étude de la SCP SIMONIN LE MAREC GUERRIER, Commissaires de Justice associés, 92 rue de la Victoire 75009 PARIS.

IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

1. Conditions de participation

Le Jeu est accessible à l'antenne sur la chaîne TV RMC LIFE.

Pour participer au Jeu, l'auditeur aura la possibilité de tenter sa chance par :

- SMS au numéro 72424 - Mot clé [LIFE] et [COUTURE]

Les frais de participation relatifs à ce(s) mode(s) de participation et leur remboursement éventuel s'appliquent selon les modalités définies ci-après :

[Par SMS] Pour les participants dûment inscrits, le coût pour la participation au Jeu par SMS pourra être remboursé, sous réserve des conditions suivantes :

- dans la limite des coûts réels engagés par le participant, définis comme tels : une participation par session.
- sur la base de 0,99 € TTC le SMS plus coût du SMS facturé par l'opérateur ;
- pour un montant maximum de 3 SMS.

2. Principe et modalités particulières du Jeu :

Du 20/01/2026 au 31/12/2026, les téléspectateurs s'inscrivent lors des émissions présentées par Karine Ferri (« Grossesses miraculeuses », « 100 jours à la maternité », « Ma famille extraordinaire », « Naissance Extraordinaires au Zoo », « L'hebdo sur les animaux ») et par Cristina Cordula (« Cousu Main » entre autres).

Les animatrices lanceront des annonces pour proposer aux téléspectateurs de s'inscrire. Par SMS, téléspectateurs devront, suite à l'envoi du mot clé, répondre à une question de culture générale qui leur sera posée pas SMS.

3. Mode de désignation et information des gagnants :

Tirage au sort pour sélectionner le gagnant le 31/12/2026.

Le gagnant sera informé de la procédure à suivre pour l'obtention de son lot personnellement par téléphone au numéro indiqué lors de son inscription.

A l'issue du tirage au sort, le gagnant sera contacté à la date indiquée ci-dessus. En cas de non-réponse de sa part, un autre gagnant sera sélectionné. Une fois le gagnant validé, ce dernier dispose de 48h pour revenir vers la Société Organisatrice et lui fournir les documents demandés ainsi que ses coordonnées complètes.

4. Dotation

Le gagnant se verra attribuer la dotation suivante par virement bancaire : 25 000€.

Le gagnant devra donc communiquer aux organisateurs un RIB. Sans communication de ce RIB, la dotation ne pourrait être versée et serait perdue par le gagnant sans recours possible.